

NATIONAL CAPITAL REGION FALL DIRECTION

Ref A. CDS/DM Directive for Sustained Activities in a COVID-19 Environment (Fall 2020 Posture), 24 September 2020

B. COVID-19 (coronavirus) in Ontario - <https://covid-19.ontario.ca/>

C. Coronavirus Disease (COVID-19) in Québec - <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/>

Situation

The CDS/DM issued their Fall Posture Directive on 1 October 2020 mandating DND/CAF Level One (L1) leaders to moderate activities based on regional Public Health Measures (PHMs). The Base Commander Canadian Forces Base Ottawa-Gatineau (CFB Ottawa-Gatineau), within the National Capital Region (NCR), remains the authority and responsible officer empowered by the Vice Chief of the Defence Staff to resume and constrain all regional activities relative to local priorities as well as municipal and provincial restrictions.

The COVID-19 situation within the NCR is constantly evolving and the CFB Ottawa-Gatineau collaborates with key partners and subject matter experts to plan for, monitor and react to the current and anticipated local COVID-19 environment in order to ensure a safe workplace for the Defence Team in the NCR.

Intent

The intent of this update is to provide a reminder to all members of the Defence Team of their responsibilities and reinforce the requirement to only have the absolute necessary number of personnel in the workplace so as to reduce the risk of COVID-19 transmission. These measures are required to protect and safeguard the health of the workforce while allowing for the continuity of operations and institutional work.

Directions & Guidance

Provincial and Municipal Restrictions: All Defence Team members in the NCR must remain up to date with the regional COVID-19 situation and all applicable restrictions by referring to the Government of Ontario, Government of Quebec and local municipal websites (see references [B](#) and [C](#)).

Public Health Measures: The PHMs currently in place, such as hand washing, frequent cleaning and disinfecting of common and high touch surfaces, mandatory wearing of Non-Medical Masks (NMMs) and physical distancing, all help in reducing the risk of transmission of COVID-19, but also other infections, such as colds/flu, which have some overlapping symptoms and can have a significant impact on the workforce.

Gathering Restrictions: In-person attendance to meetings and events in Defence Establishment in the NCR is restricted to a maximum of 10 individuals, unless specific exemption has been provided by the Base Commander of the CFB Ottawa-Gatineau, or the appropriate L1. Meeting and/or event organizers and OPIs are responsible for

ensuring adherence to these restrictions. The use of NMMs in all meetings and for conference room activities is strongly encouraged, but is not mandatory if social distancing can be maintained.

Maximum Presence in the Workplace: CFB Ottawa-Gatineau continues to monitor building occupancy levels and has noted an increased presence in the workplace with the expansion of individual BRPs based on reduced COVID-19 levels in the NCR over the summer. The Base Commander CFB Ottawa-Gatineau has the authority to revert to an earlier stage of pandemic response. There is currently a resurgence of COVID-19 in the NCR and we must adjust our posture accordingly. As a baseline, L1 organizations are not authorized to exceed the 50% onsite occupancy rate for their workplace in the NCR. The maximum occupancy rate however is not an occupancy level for which to strive, and should only be reached in exceptional cases. L1 organizations must ensure that the number of people onsite is strictly what is required. Virtual attendance in support of DND/CAF business is recommended when appropriate.

NCR Gym Closures: Effective 10 October 2020, fitness facilities located within the NCR (including those located in Gatineau) are closed. This decision will be carefully monitored with the intent to resuming services safely as soon as possible.

Retail concessions: CANEX facilities and food concessions will remain open.

Individual responsibilities: Members of the Defence Team in the NCR will not report to the workplace if they have symptoms of COVID-19 or have been directed to isolate by public health authorities. Anyone with COVID-19 symptoms will not be granted access to Defence Establishments, unless they live on the Defence Establishment, or are present at the Defence Establishment to obtain medical services.

The Government of Canada's COVID-19 symptom self-assessment tool (<https://ca.thrive.health/covid19>) should be used in order to determine if an individual should seek medical attention, or self-isolate in relation to COVID-19, based on their individual circumstances. All members of the Defence Team in the NCR must respect the COVID-19 public health measures as directed by their local health authorities and advise their chain of command of the directions received.

Reporting a Presumptive Case: Reporting of presumptive cases is a critical step to ensuring appropriate actions are taken. Annex G of the NCR BRP (<http://intranet.mil.ca/en/locations/ncr/ncr-business-resumption-plan.page>) standardizes the process and information gathering required in order to coordinate the appropriate response. L1s and units must follow the established process and send a completed Annex G-Appendix 1 *CFSU(O) Presumptive Case Reporting Form* for all presumptive and confirmed COVID-19 cases. Personal identifiers, such as individual names, shall not be included on the form for privacy and confidentiality reasons.

The following is the minimum list of recipients to which the *Presumptive Case Reporting Form should be sent:

1. To: CFB Ottawa-Gatineau Ops: DND.CFSUOOperations-OperationsUSFCO.MDN@forces.gc.ca
2. Cc: LCol M. Coudé, Ops O CFB Ottawa-Gatineau (MARTIN.COUDE@forces.gc.ca); and

3. Cc: Maj A. Holleran, D Ops O CFB Ottawa-Gatineau
(ANDREW.HOLLERAN@forces.gc.ca).

*An updated form shall be sent to the same minimum recipients when:

1. Cleaning has been completed; and
2. Test results have been received.

Reporting of positive cases and work refusals (applicable to public servants only): In order to meet Treasury Board requirements, L1s and managers are to ensure that they are reporting public servant positive cases and work refusals via their local Occupational Health and Safety committee, in addition to the baseline reporting to CFB Ottawa-Gatineau Operations.

IF YOU HAVE ANY QUESTIONS PLEASE CONTACT:
CFB Ottawa-Gatineau Operations
DND.CFSUOOperations-OperationsUSFCO.MDN@forces.gc.ca



This message is being sent on behalf of Captain (Navy) J.J.L.D. Bouchard, Commander of Canadian Forces Support Group (Ottawa-Gatineau) and Base Commander of Canadian Forces Base Ottawa-Gatineau, to all recipients in the National Capital Region (NCR). Please do not reply as this mailbox is not monitored.

DIRECTION POUR L'AUTOMNE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Références :

- A. Directive conjointe du CEMD et de la SM sur le maintien des activités au sein d'un environnement de COVID-19 (position pour l'automne 2020), 24 septembre 2020
- B. La COVID-19 (le coronavirus) en Ontario - <https://covid-19.ontario.ca/fr>
- C. La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec - <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Situation

Le CEMD et la SM ont publié leur directive sur la position pour l'automne le 1^{er} octobre 2020, mandatant la haute direction de Niveau 1 (N1) du MDN et des FAC à modérer les activités en fonction des mesures de santé publique (MSP) régionales. Dans la région de la capitale nationale (RCN), le commandant de la Base des Forces canadiennes Ottawa-Gatineau (BFC Ottawa-Gatineau) demeure l'autorité et l'officier responsable habilité par le vice-chef d'état-major de la Défense à reprendre et à restreindre toutes les activités régionales relatives aux priorités locales ainsi qu'aux restrictions municipales et provinciales.

La situation reliée à la COVID-19 dans la RCN est en constante évolution et la BFC Ottawa-Gatineau collabore avec des partenaires clés et des experts en la matière pour planifier, surveiller et réagir à l'environnement COVID-19 local actuel et prévu afin d'assurer un lieu de travail sécuritaire pour l'Équipe de la Défense dans la RCN.

Intention

L'intention de cette mise à jour est de rappeler à tous les membres de l'Équipe de la Défense quelles sont leurs responsabilités ainsi que renforcer l'exigence de ne disposer que du nombre d'individus absolument nécessaire sur le lieu de travail afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19. Ces mesures sont nécessaires afin de protéger et de sauvegarder la santé de la main-d'œuvre, tout en permettant la continuité des opérations et du travail institutionnel.

Directions et conseils

Restrictions provinciales et municipales : Tous les membres de l'Équipe de la Défense dans la RCN doivent se tenir au courant de la situation régionale concernant la COVID-19 et de toutes les restrictions applicables en se référant aux sites Web du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Québec et des municipalités locales (voir les références [B](#) et [C](#)).

Mesures de santé publique : Les mesures de santé publique actuellement en place, telles que le lavage des mains, le nettoyage et la désinfection fréquente des surfaces communes et à contact fréquent, le port obligatoire de masques non-médicaux (MNM) et la distanciation physique, contribuent toutes à réduire le risque de transmission de la COVID-19, mais aussi d'autres infections telles que le rhume et la grippe, dont les symptômes se chevauchent et peuvent avoir une incidence considérable sur la main-d'œuvre.

Restrictions sur les rassemblements : La participation en personne aux réunions et aux événements dans les établissements de la Défense dans la RCN est limitée à 10 personnes au maximum, à moins qu'une exemption spécifique n'ait été accordée par le commandant de la BFC Ottawa-Gatineau, ou le N1 approprié. Les organisateurs de réunions et/ou d'événements et les BPR sont chargés de veiller au respect de ces restrictions. L'utilisation des MNM dans toutes les réunions et lors d'activités dans les salles de conférence est fortement encouragée, mais n'est pas obligatoire si la distanciation sociale peut être maintenue.

Présence maximale sur le lieu de travail : La BFC Ottawa-Gatineau continue de surveiller les niveaux d'occupation des édifices et a noté une présence accrue en milieu de travail avec l'expansion des PRA individuels, basée sur les niveaux réduits de COVID-19 au sein de la RCN au cours de l'été. Le commandant de la BFC Ottawa-Gatineau a l'autorité de revenir à un stade antérieur de la réponse à la pandémie. Il y a actuellement une résurgence de la COVID-19 dans la RCN et nous devons ajuster notre position en conséquence. À titre de référence, les organisations de N1 ne sont pas autorisées à dépasser le taux d'occupation de 50 p. cent sur place pour leur lieu de travail dans la RCN. Le taux d'occupation maximal n'est cependant pas un niveau d'occupation à s'efforcer à atteindre et ne devrait être atteint que lors de cas exceptionnels. Les organisations de N1 doivent s'assurer que le nombre de personnes sur place est strictement celui requis. La présence virtuelle à l'appui des activités du MDN et des FAC est recommandée, le cas échéant.

Fermeture de gymnases de la RCN : À compter du 10 octobre 2020, les installations de conditionnement physique situées dans la RCN (y compris celles situées à Gatineau) sont fermées. Cette décision sera suivie de près dans le but de reprendre les services en toute sécurité dès que possible.

Concessions de vente au détail : Les installations de CANEX et les concessions alimentaires resteront ouvertes.

Responsabilités individuelles : Les membres de l'Équipe de la Défense dans la RCN ne se présenteront pas au travail s'ils présentent des symptômes de la COVID-19 ou s'ils ont reçu l'ordre des autorités de la santé publique de s'isoler. Toute personne présentant des symptômes de COVID-19 n'aura pas accès aux établissements de la Défense, sauf si elle vit dans un établissement de la Défense, ou si elle se présente dans un établissement de la Défense pour obtenir des services médicaux.

L'outil d'auto-évaluation des symptômes de COVID-19 du gouvernement du Canada (<https://ca.thrive.health/covid19/fr>) doit être utilisé afin de déterminer si une personne doit obtenir des soins médicaux ou s'isoler par rapport à la COVID-19, en fonction de sa situation personnelle. Tous les membres de l'Équipe de la Défense dans la RCN doivent respecter les mesures de santé publique de la COVID-19 selon les directives de leurs autorités de santé publique locales et informer leur chaîne de commandement des directives reçues.

Signaler un cas présumé : Le signalement des cas présumés est une étape essentielle pour garantir que les mesures adéquates sont prises. L'annexe G du PRA de la RCN (<http://intranet.mil.ca/fr/emplacements/rcn/plan-reprise-activites-rcn.page>) uniformise le processus et la collecte de renseignements nécessaires à la coordination de la réponse adéquate. Les N1 et les unités doivent suivre le processus établi et envoyer le *Formulaire de rapport de cas présumé de l'USFC(O)* se trouvant à l'annexe G-Appendice 1 dûment rempli pour tous les cas présumés et confirmés de COVID-19. Les identifiants personnels, tels que les noms des personnes, ne doivent pas être inclus sur le formulaire pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée.

Voici la liste minimale des destinataires auxquels le **Formulaire de rapport de cas présumé* doit être envoyé :

1. À : Opérations de la BFC Ottawa-Gatineau : DND.CFSUOOperations-OperationsUSFCO.MDN@forces.gc.ca
2. Cc : Lcol M. Coudé, officier des Opérations de la BFC Ottawa-Gatineau (MARTIN.COUDE@forces.gc.ca) ; et
3. Cc : Maj A. Holleran, officier adjoint des Opérations de la BFC Ottawa-Gatineau (ANDREW.HOLLERAN@forces.gc.ca).

*Un formulaire mis à jour doit être envoyé aux mêmes destinataires minimaux lorsque :

1. Le nettoyage a été effectué ; et
2. Les résultats de tests ont été reçus.

Signalement des cas positifs et des refus de travail (applicable aux fonctionnaires uniquement) : Afin de répondre aux exigences du Conseil du Trésor, les N1 et les gestionnaires doivent s'assurer qu'ils signalent les cas positifs et les refus de travail des fonctionnaires par l'intermédiaire de leur comité local de santé et de sécurité au travail, en plus du rapport destiné aux Opérations de la BFC Ottawa-Gatineau.

Pour toute question veuillez communiquer avec :
Opérations de la BFC Ottawa-Gatineau
DND.CFSUOOperations-OperationsUSFCO.MDN@forces.gc.ca



Ce message est envoyé au nom du Capitaine de vaisseau J.J.L.D. Bouchard, commandant du Groupe de soutien des Forces canadiennes (Ottawa-Gatineau) et commandant de la Base des Forces canadiennes Ottawa-Gatineau, à tous les clients de la région de la capitale nationale (RCN). Prière de ne pas répondre à ce message puisque cette boîte de réception n'est pas surveillée.